

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI  
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération N° 2016/8**

**L'an deux mil seize**

**Le douze février à dix-neuf heures et trente minutes**

DATE DE  
CONVOCAION  
6 février 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 février 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
6 février 2016

DATE AFFICHAGE DU  
COMPTE-RENDU  
17 février 2016

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 29

PRESENTS début de  
séance : 21

PRESENTS à partir de  
20h20 : 22

VOTANTS : 25

VOTANTS à partir de  
20h20 : 26

**PRÉSENTS** : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claude DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, M. Julien AYACHE, M. Romain FISCHER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, M. Paul Marie EDWARDS arrivé 20h20, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. Alain BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, Mme Isabelle HATIER à M. Julien AYACHE, Mme Isabelle BRARD à M. MONTFERMÉ, M. Bruno DELABARRE à M. Paul Marie EDWARDS

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Stéphane LEDOUX, Mme Françoise HALOT, Mme Myriam IKHLEF

**SECRETAIRE** : Mme Marie ROUYÈRE

**Objet : Avis sur l'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil au Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM) et désignation des délégués titulaires et suppléants**

Au regard des compétences transférées par les communes de Maisons-Laffitte et Le Mesnil-le-Roi, le SIVOM MAISONS-MESNIL a demandé son adhésion aux syndicats au sein desquels la Communauté de Communes Maisons-Mesnil était représentée. Il convient désormais que chacune des villes donne son avis sur cette adhésion.

Par ailleurs, dans l'attente des arrêtés préfectoraux actant ladite adhésion, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués des villes dans ces syndicats, étant précisé que le SIVOM ayant d'ores et déjà désigné ses représentants, il est proposé, par souci de cohérence, de nommer les mêmes élus.

Le mode de scrutin est défini par renvoi aux articles L. 5211-6 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sans préjudice des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 5212-7 et de l'article L. 5215-10, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

**LE CONSEIL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire**

**Après en avoir délibéré,**

**Après avoir procédé au vote,**

**APPROUVE** l'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil au Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDEKOM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**DESIGNE** comme délégués pour représenter la Commune au sein du SIDEKOM :

Titulaires	Suppléants
Mme Elisabeth MESSAGER	Mme Christèle COLOMBIER
Mme Marie GOURSAUD de MERLIS	M. Stéphane LEDOUX

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 17 février 2016.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Serge CASERIS